



Communiqué de presse

Le 8 octobre 2026, à Paris,

L'ANFH et l'association « Donner des ELLES à la Santé » s'associent pour renforcer l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction Publique Hospitalière

L'ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier) et l'association « Donner des ELLES à la Santé » (DDLS) annoncent la signature d'une convention de partenariat nationale pour une durée de deux ans. Ce partenariat marque une étape supplémentaire dans leur engagement commun pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter fermement contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) au sein des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics.

Un constat préoccupant qui nécessite une mobilisation collective

Dans le secteur de la santé, où les femmes représentent 78 % des effectifs de la Fonction Publique Hospitalière (hors médecins), les inégalités et les situations de sexisme restent fortement ancrées. Selon les enquêtes publiées par le Conseil national de l'Ordre des médecins et l'Ordre national infirmier, **une professionnelle de santé sur deux déclare avoir été ou être victime de violences sexistes et sexuelles au cours de son parcours étudiant ou de son exercice**. De plus, les femmes ne représentent encore que 27 % des plus hautes rémunérations des grands établissements hospitaliers.

Unir les forces pour transformer les pratiques

Face à ces enjeux, l'ANFH et l'association Donner des ELLES à la Santé unissent leur expertise pour accompagner les établissements hospitaliers et leurs professionnels. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du projet stratégique 2025-2028 de l'ANFH.

Les deux organismes s'engagent à mener plusieurs actions clés :

- **Sensibiliser et former** : Déployer des actions d'information et de formation pour faire évoluer la culture managériale, instaurer une vigilance collective et neutraliser les situations discriminantes ou maltraitantes
- **Outils des professionnels et les établissements** : Développer et diffuser des outils opérationnels et d'analyse permettant de diagnostiquer, mesurer et agir contre les écarts d'égalité et les VSS
- **Créer des synergies** : Favoriser les participations croisées lors d'événements dédiés, notamment à destination des référents égalité professionnelle et du personnel médical

- **Développer la connaissance** : Mettre en commun des données statistiques anonymisées pour mieux comprendre et prévenir les situations à risque

L'égalité professionnelle est un sujet sur lequel l'ANFH est engagée depuis 2015. Au travers d'une offre d'accompagnement et de formation, de la mise à disposition d'outils (enquête éga pro), de supports et visuels de communication, d'animation de réseaux dédiés, l'ANFH permet à ses adhérents d'ancrer l'égalité, la diversité et la lutte contre les discriminations et les VSS au cœur de leurs politiques institutionnelles.

« L'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ne sont pas seulement des obligations légales, elles sont la condition sine qua non d'un environnement de travail serein, attractif et respectueux pour tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière. À travers ce partenariat avec Donner des ELLES à la Santé, l'ANFH réaffirme sa volonté d'accompagner concrètement le changement sur le terrain. » — Céline DUGAST, Présidente de l'ANFH.

« Rompre le plafond de verre et lutter contre toutes les formes de sexisme dans la santé nécessitent une prise de conscience globale et des actions concrètes. S'associer à l'ANFH nous permet de toucher au plus près les professionnels et les établissements pour accélérer cette transformation culturelle indispensable. » — Dr Marie-France OLIERIC, Présidente de l'association Donner des ELLES à la Santé.

L'ANFH en bref –

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière. L'ANFH a célébré en 2024 ses 50 ans d'engagement, de formation et d'évaluation au plus près de ses établissements adhérents.

www.anfh.fr

L'Association donner des ELLES à la santé en bref –

Fondée en 2020, l'association loi 1901 Donner des ELLES à la Santé a pour objectif de faire avancer l'égalité des femmes et des hommes dans le secteur professionnel de la santé. Elle s'appuie sur un collectif composé de professionnels de santé, de membres de directions d'établissements de santé et d'autres acteurs de la santé, femmes et hommes, engagés en faveur de l'égalité. L'association mène des actions favorisant la sensibilisation, la prise de conscience et l'accompagnement des

actrices et des acteurs de la santé pour briser le plafond de verre, lutter contre les discriminations et le sexisme. L'association est gérée par son assemblée générale et les membres de son bureau élus pour deux ans.